

## MAIRIE D'IPPLING

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2021

Le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal élit à l'unanimité des membres présents, Monsieur Frédéric FERRY, Président de séance pour les délibérations relatives aux :

- compte administratif 2020 et
- compte administratif « Lotissement Baechel » 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric FERRY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Philippe LEGATO, Maire, Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

- Dépenses : 966.813,00 € Restes à réaliser: 120.000,00 €
- Recettes : 1.249.801,91 €

Excédent de clôture : **282.988,91€**

Fonctionnement

- Dépenses : 454.191,25 €
- Recettes : 606.588,46 € + report 80.360,69 € = 686.949,15 €

Excédent de clôture : **232.757,90 €**

RESULTAT : Excédent : **515.746,81 €**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric FERRY, délibérant sur le compte administratif « Lotissement Baechel » de l'exercice 2020 dressé par M. Philippe LEGATO, Maire, Après s'être fait présenter le Budget Primitif, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

- Dépenses : 1.005.143,74 € + 599.617,57 € (report 2019) = **1.604.761,31 €**
- Recettes : **800.317,57 €**

Fonctionnement

- Dépenses : 805.558,13 € + 2007,00 € (report 2019) = **807.565,13 €**
- Recettes : **1.238.507,91 €**

RESULTAT : - **373.500,96 €**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif « Lotissement Baechel » 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LEGATO, Maire, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

- constate que ce compte fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 152.397,21 € + 80.360,69 € excédent antérieur reporté = 232.757,90 €
  - constate que la section d'investissement enregistre un excédent de 83.911,30 € + 366.900,21 € (excédent reporté) – 120.000,00 € (RAR en dépenses), soit un déficit de 282.988,91 €
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 282.988,91 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté »
- 232.757,90 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté »

Il approuve le compte de gestion de l'exercice principal dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2020, ainsi que le compte de gestion du lotissement « Baechel » 2020.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a mis en place un fonds de concours sur 6 ans 2020/2026 d'un montant de 180.000 €. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à inscrire au Fonds de concours les travaux de réfection de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 6,36/35<sup>ème</sup> annualisées pour effectuer des travaux de nettoyage dans les bâtiments communaux, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 09 juin 2020

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Droit de préemption urbain :

Pas d'exercice du droit de préemption pour :

- DIA reçue de Mes Karst-Ledy&Pefferkorn, biens situés Section 1 N° 41, 42, 43, 44 rue de Metz d'une superficie totale de 2895 m<sup>2</sup>
- DIA reçue de Mes Karts-Ledy & Pefferkorn, bien situé Section 1 N° 160 d'une superficie de 1545 m<sup>2</sup>.

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Guillaume SKUSEK souhaiterait acheter l'immeuble 3 rue de Metz à Ippling dans lequel il loue des locaux pour son activité de kinésithérapeute, et que M. Guillaume Schwaeger désirerait également acquérir les locaux situés 3B rue de Metz à Ippling pour son activité de pâtissier.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à condition que M. Schwaeger s'engage à conserver la boulangerie – pâtisserie, et demande au service des Domaines d'établir une estimation.

Le Conseil Municipal condamne sans réserve l'agression odieuse dont a été victime Pierre Muel, Maire de la commune de Marieulles – Vezon. Son véhicule personnel, stationné à son domicile a été volontairement incendié. Présent à son domicile, il a tenté d'éteindre l'incendie s'exposant ainsi personnellement et se brûlant gravement. L'ensemble des membres du Conseil Municipal tient à exprimer sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel et inacceptable malheureusement accompli par l'un de ses administrés. A travers cette motion, le Conseil Municipal entend démontrer son indéfectible soutien au Maire de Marieulles – Vezon. Cet acte est un véritable traumatisme pour tous les élus.